

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 9 octobre 2018 à 19 h 30.

2018-10-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018
 - 3.3. Adoption du *Règlement numéro 304-02-18 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore*
 - 3.4. Avis de motion sur le *Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
 - 3.5. Dépôt du Projet de *Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
- 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Ressources humaines
 - 4.1. Fin de l'entente de services avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour l'inspecteur en urbanisme et en environnement
5. Finances et administration
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes de septembre 2018
 - 5.2. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2019
 - 5.3. Demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges
 - 5.4. Demande de don de la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.5. Autorisation de paiement à *Aréo-feu* pour l'acquisition de bunker pour le Service de sécurité incendie
 - 5.6. Autorisation de paiement à *Santinel inc.* pour les travaux de repérage d'amiante
 - 5.7. Autorisation de paiement pour les services de la Sûreté du Québec
 - 5.8. Autorisation de paiement à *Atelier R. Sabourin inc.* pour l'acquisition et l'installation de fenêtres à l'hôtel de ville
 - 5.9. Autorisation de paiement à *Vermeer* pour l'acquisition de la déchiqueteuse à branches
 - 5.10. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de reprofilage du chemin Saint-Télesphore Nord

- 5.11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Dossier numéro 25173-1 - Demande de versement de l'aide financière
- 5.12. Mandat à *Plomberie Jardis inc.* pour les travaux de réparation de la toilette à l'étage
- 6. Période de questions**
- 7. Sécurité publique et incendie
- 7.1. Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » 2019-2020
- 8. Transport et voirie
- 8.1. Attestation des travaux réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- Déneigement
- 8.2. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore
- 8.3. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie
- 8.4. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore
- 8.5. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie
- 9. Environnement et hygiène du milieu
- 9.1. Autorisation de demande de soumissions sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2019
- 9.2. Participation de la Municipalité au projet de la réduction des gaz à effet de serre
- 9.3. Demande d'appui de la Municipalité de Pointe-Fortune pour son projet *Circuit nature de Pointe-Fortune*
- 10. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 10.1. Adoption du *Règlement numéro 282-05-18 modifiant le règlement de zonage numéro 282-09 afin d'encadrer la culture du cannabis*
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
- 11.1. Entente de services avec la Maison de la Famille concernant le camp de jour estival et le camp de la relâche
- 11.2. Entente de partenariat avec la municipalité de Saint-Zotique pour les services de la bibliothèque municipale
- 12. Autres sujets :
- 12.1. Journée Portes ouvertes le 20 octobre 2018 à la Caserne d'incendie
- 12.2. Utilisation gratuite de la glace à l'aréna de Saint-Polycarpe pour le hockey libre et le patin libre
- 13. **Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-02-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

2018-10-07

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 septembre 2018 par le conseiller Raymond Leclair :

ATTENDU QUE le règlement numéro 304-02-18 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore a été présenté et déposé par le conseiller Raymond Leclair le 11 septembre 2018,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT QUE LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET ORDONNE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 304-02-18 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore est modifié par l'insertion de l'article suivant :

« **Article 4.8**

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

1. Le directeur général et son adjoint ;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint ;
3. Le trésorier et son adjoint ;
4. Le greffier et son adjoint ;
5. Le responsable de services

d'occuper, pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 317-16 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore est renuméroté 304-01-16 et intitulé « Règlement numéro 304-01-16 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore ».

ARTICLE 3

L'article 4.2 du règlement 304-01-16 est renuméroté 4.7.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-08

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-02-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-02-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

2018-10-09

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le *projet du Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement de numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2018-10-10

FIN DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON POUR L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore a signé une entente avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour la fourniture des services d'un inspecteur en urbanisme et en environnement ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-08 de la Municipalité de Saint-Justine-de-Newton avisant la municipalité de Saint-Télesphore que son conseil désire mettre fin à l'entente actuelle, au 31 décembre 2018, conformément à l'article 7 de l'entente signée entre les deux municipalités,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore accepte la fin de l'entente actuelle entre la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et la Municipalité de Saint-Télesphore pour les services d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, au 31 décembre 2018, conformément à l'article 7 de ladite entente signée entre les deux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-11

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 septembre 2018	19 885,11 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 septembre 2018	18 619,67 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 septembre 2018	58 894,92 \$
Comptes à payer au 30 septembre 2018	17 537,44 \$
TOTAL	114 937,14 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de septembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de septembre 2018 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2019

Le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2019 a été déposé le 13 septembre 2018 par *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & associés inc.* pour son deuxième exercice du rôle triennal 2018-2019-2020 et a été publié, conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour l'année 2019, les valeurs des immeubles imposables s'élèvent à 196 982 100 \$ et les valeurs des immeubles non imposables s'élèvent à 4 622 100 \$ pour des valeurs totales de 201 604 200 \$.

2018-10-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

SUITE à la demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges pour un voyage des étudiants en France en avril 2019,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OFFRIR gratuitement la salle du Centre communautaire aux étudiants de l'École secondaire Soulanges pour l'organisation d'une activité bénéfique ayant pour but de ramasser des fonds pour leur voyage en France.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-13

DEMANDE DE DON DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES

SUITE à la demande de contribution pour le 30^{ième} anniversaire de la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à titre de contribution pour le 30^{ième} anniversaire de la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges ;

D'AUTORISER le paiement de 250 \$ et la parution du logo de la municipalité dans le programme pour la soirée-bénéfice du 20 octobre 2018 au théâtre Paul-Émile Meloche à Vaudreuil-Dorion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-14

AUTORISATION DE PAIEMENT À ARÉO-FEU POUR L'ACQUISITION DE BUNKER POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 2 029,31 \$ taxes incluses, à *Aréo-feu Inc.*, pour l'acquisition de bunker pour le Service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-15

AUTORISATION DE PAIEMENT À SANTINEL INC. POUR LES TRAVAUX DE REPÉRAGE D'AMIANTE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de repérage d'amiante par *Santinel inc.* ont été réalisés à 100 %

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement final d'un montant de 2 167,28 \$ taxes incluses, à *Santinel inc.*, pour les travaux de repérage d'amiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-16

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du deuxième versement à la *Sûreté du Québec* d'un montant de 60 320,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À ATELIER R. SABOURIN INC. POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE FENÊTRES À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation des fenêtres de l'hôtel de ville, par *Atelier R. Sabourin inc.*, sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 12 535,58 \$ taxes incluses, à *Atelier R. Sabourin inc.* pour l'acquisition et l'installation de fenêtres à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-18

AUTORISATION DE PAIEMENT À VERMEER POUR L'ACQUISITION DE LA DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 19 561,28 \$ taxes incluses, à *Vermeer*, pour l'acquisition de la déchiqueteuse à branches ;

DE PROCÉDER à la facturation d'un tiers du montant de l'acquisition à chacune des municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Justine-de-Newton, conformément à l'entente intermunicipale tripartite ;

DE PROCÉDER à la mise à la vente pour offre publique conjointe entre les trois municipalités de l'entente tripartite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-19

AUTORISATION DE PAIEMENT À LAVIGNE EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reprofilage du chemin Saint-Télesphore Nord, par *Lavigne Excavation inc.*, sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 51 278,87 \$ taxes incluses, à *Lavigne Excavation inc.*, pour les travaux de reprofilage du chemin Saint-Télesphore Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) –DOSSIER NUMÉRO 25173-1- DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2018-10-20

MANDAT À PLOMBERIE JARDIS INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOILETTE À L'ÉTAGE

SUITE à l'offre de service de *Plomberie Jardis inc.* pour les travaux de réparation de la toilette à l'étage,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Plomberie Jardis inc.* pour les travaux de plomberie pour la réparation de la toilette à l'étage pour un montant budgétaire de 2 759,40 \$ incluant les taxes applicables ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions sur les sujets suivants :

- La vieille déchiqueteuse
- Les résultats du rapport de l'amiante
- La valeur des immeubles au rôle d'évaluation

2018-10-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL » 2019-2020

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique 2019-2020* et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-22

ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-23

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS POUR LE VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE

ATTENDU QUE le contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore a été octroyé le 3 octobre 2017 à *André Campeau* de Saint-Télesphore avec deux options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020, par la résolution numéro 2017-10-12 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2017-2018, la prestation de services d'*André Campeau* de Saint-Télesphore s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2018-2019 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une deuxième saison,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec *André Campeau* de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2018-2019 au montant de 6 438,60 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS POUR LE VILLAGE DE DALHOUSIE

ATTENDU QUE le contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie a été octroyé le 3 octobre 2017 à *André Campeau* de Saint-Télesphore avec deux options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020, par la résolution numéro 2017-10-13 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2017-2018, la prestation de services d'*André Campeau* de Saint-Télesphore s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2018-2019 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une deuxième saison,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec *André Campeau* de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie pour la saison 2018-2019 au montant de 5 633,77 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-25

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX POUR LE VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE

ATTENDU QUE le contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore a été octroyé le 3 octobre 2017 à *Serge Liboiron* avec deux options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020, par la résolution numéro 2017-10-14 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2017-2018, la prestation de services de *Serge Liboiron* s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2018-2019 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une deuxième saison,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec *Serge Liboiron* pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2018-2019 au montant de 6 927,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-26

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX POUR LE VILLAGE DE DALHOUSIE

ATTENDU QUE le contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie a été octroyé le 3 octobre 2017 à *André Campeau* de Saint-Télesphore avec deux options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020, par la résolution numéro 2017-10-15 ;

ATTENDU QU'au cours de la saison 2017-2018, la prestation de services d'*André Campeau* de Saint-Télesphore s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2018-2019 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une deuxième saison,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François D'André
et appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU,

DE RECONDUIRE le contrat avec *André Campeau* de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie pour la saison 2018-2019 au montant de 1 264,72 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-27

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit retourner en appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA à demander des soumissions sur invitation pour l'exécution du contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques et des objets volumineux pour l'année 2019 ;

QUE cette invitation à soumissionner demande un prix pour une collecte des déchets domestiques à toutes les deux (2) semaines ;

QUE le devis prévoit que les objets volumineux soient ramassés une fois par mois, en même temps que la première collecte du mois des déchets domestiques ;

QUE, pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté. Les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-28

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

CONSIDÉRANT QUE, à l'été 2017, la Municipalité de Saint-Télesphore a réalisé l'inventaire corporatif et collectif des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec l'appui du Comité 21 et l'apport de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de Conseil croient aux actions locales et régionales pour augmenter les moyens et les chances de réduire les GES ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont prêts à démarrer les prochaines étapes de la démarche et à travailler avec les groupes d'intérêts locaux pour élaborer un plan d'action local et inscrire celui-ci dans le plan régional ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la réduction des GES est important puisqu'il permet d'obtenir une vision claire des actions à prioriser avec les gens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action permet d'améliorer la prise de décisions pour la Municipalité et de soutenir les parties prenantes à travers les initiatives ;

CONSIDÉRANT QUE les défis de réduction de GES peuvent se révéler à travers la Municipalité et son territoire,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité participe à la mise en place d'un plan d'action local visant la réduction des émissions gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-29

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE POUR SON PROJET CIRCUIT NATURE DE POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT que les administrateurs du COBAVER-VS souhaitent procéder à la réalisation d'un projet de réaménagement d'un sentier en milieu humide, d'aménagements de bandes riveraines, d'aménagement d'une halte cyclable, portant le nom *Circuit nature de Pointe-Fortune* ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mise en valeur du bassin versant à Charette détenant la plus grande biodiversité de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT que COBAVER-VS sollicite l'appui de la municipalité pour déposer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du MAMOT ;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
et appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore appuie la réalisation d'un projet de réaménagement d'un sentier en milieu humide, d'aménagements de bandes riveraines, d'aménagement d'une halte cyclable, portant le nom *Circuit nature de Pointe-Fortune*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-30

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282-05-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282-09 AFIN D'ENCADRER LA CULTURE DU CANNABIS

Mentions de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA :

- L'objet et la portée du règlement numéro 282-05-18 modifiant le règlement de zonage numéro 282-09 de la Municipalité de Saint-Télesphore est d'encadrer la culture du cannabis ;
- Aucun changement n'a été apporté entre le second projet de règlement adopté et le règlement soumis pour adoption ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore a adopté le *Règlement de zonage numéro 282-09* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 282-09* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi fédérale sur le cannabis entreront en vigueur le 17 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE la loi provinciale intitulée « *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* » a été sanctionnée le 12 juin 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Télesphore juge opportun de légiférer sur la culture du cannabis sur son territoire, conformément aux attentes gouvernementales ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 août 2018 ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 11 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la Loi pour que l'une ou l'autre des dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues dans le second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Le premier alinéa de l'article 4.4.1 est modifié par le remplacement du paragraphe a) par le suivant :

« a) les usages agricoles, à l'exception de la culture du cannabis; »

ARTICLE 2 : Le premier alinéa de l'article 4.4.1 est modifié par l'ajout du paragraphe r) qui se lit comme suit :

« r) la culture du cannabis. »

ARTICLE 3 : L'article 14.9 intitulé « Dispositions relatives à la culture du cannabis » est ajouté, à la suite de l'article 14.8, et se lit comme suit :

« 14.9 Dispositions relatives à la culture du cannabis

La culture du cannabis est permise uniquement dans les zones A1, A2 et A4 aux conditions suivantes :

- a) Toutes les activités doivent se dérouler à l'intérieur d'une serre ou d'un établissement conçu spécifiquement à cette fin ;
- b) La serre ou l'établissement doit être localisée à une distance minimale de 250 mètres de toute propriété résidentielle, publique ou récréative ;
- c) La serre ou l'établissement doit être muni d'un système de ventilation approprié permettant de réduire au maximum les odeurs émanant du site ;
- d) Une clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres et maximale de 2,75 mètres doit être installée au pourtour de la serre ou de l'établissement;
- e) Aucun entreposage extérieur n'est permis (plants, résidus, contenants, etc.) ;
- f) Le producteur doit obligatoirement détenir une accréditation gouvernementale lui conférant le statut de fournisseur officiel de la Société québécoise du cannabis, conformément à la *Loi encadrant le cannabis* ;
- g) L'accréditation demandée au paragraphe f) n'est pas exigée si le cannabis est expédié à l'extérieur du Québec, auquel cas le producteur devra fournir les preuves nécessaires.

ARTICLE 4 : La grille des usages et normes figurant à l'annexe 2 est modifiée afin d'ajouter la mention « (3) » à côté du point autorisant la classe d'usage Agricole dans la colonne des zones A et d'ajouter la note (3) qui se lit comme suit :

« La culture du cannabis n'est permise que dans les zones A1, A2 et A4. »

ARTICLE 5 : La grille des usages et normes figurant à l'annexe 2 est modifiée afin d'ajouter la mention « 14.9 (4) » vis-à-vis la ligne « Application spécifique » dans la colonne des zones A et d'ajouter la note (4) qui se lit comme suit :

« L'application spécifique de l'article 14.9 ne concerne que les zones A1, A2 et A4. »

ARTICLE 6 : Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 282-09* qu'il modifie.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-31

ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LE CAMP DE JOUR ESTIVAL ET LE CAMP DE LA RELÂCHE

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'Entente de services avec la *Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges* concernant l'action *Camp de jour estival* et *Camp de la relâche* pour la saison 2019 ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer ladite Entente ;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière au montant de 2 750 \$ à la *Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE
POUR LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

2018-10-32

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Télesphore accuse une diminution marquée de sa fréquentation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure d'offrir des services de bibliothèque correspondant aux attentes des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Zotique offre des services à la hauteur des attentes de nos utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zotique est disposée à desservir les résidents de la municipalité de Saint-Télesphore et leur donner un accès gratuit à tous les services de sa bibliothèque ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente de partenariat avec la Municipalité de Saint-Zotique pour les services de leur bibliothèque municipale pour les résidents de la municipalité de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

JOURNÉE PORTES OUVERTES LE 20 OCTOBRE À LA CASERNE D'INCENDIE

La Municipalité invite les citoyens à la journée Portes Ouvertes à la caserne le 20 octobre 2018 de 10 h 00 à 16 h 00, organisée par le Service de sécurité incendie.

**UTILISATION GRATUITE DE LA GLACE À L'ARÉNA DE SAINT-POLYCARPE
POUR LE HOCKEY LIBRE ET LE PATIN LIBRE**

Suite à une entente avec la Municipalité de Saint-Polycarpe, les résidents de Saint-Télesphore ont un accès gratuit au patin libre et au hockey libre au Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019. Pour connaître l'horaire, consulter la page [Facebook](#) du Centre sportif Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Gratuité pour les résidents de Saint-Télesphore à la bibliothèque de Saint-Zotique
- Collaboration en l'UPA et le MTQ pour des enseignes routières sur les route numérotées pour la cohabitation, secteur agricole et population
- Bibliothèque de Saint-Télesphore.

2018-10-33

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière